

DIRECTIVES FORMATIONS SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (VIH-LUTTE INCENDIE-SECOURISME)

PREAMBULE

La gestion de la santé et la sécurité est un aspect important du management global d'une entreprise. Préoccupation essentielle pour nos sociétés, cette responsabilité a été attribuée à la cellule qualité. Cela traduit l'engagement de la Direction à former son personnel sur les principaux axes de ces aspects.

Ainsi, cet effort de formation repose essentiellement sur une politique globale définie par notre entreprise (la politique sociale est ses orientations).

Dans le but de respecter les dispositions légales réglementaires et les recommandations en matière d'Hygiène, Santé et Sécurité au travail (Point n° 1 de la Politique Hygiène Santé Sécurité), ainsi que les exigences FSC®. Les entreprises PALLISCO et CIFM se sont engagées à mettre à la disposition de leur personnel un environnement sain et sécurisé. Les présentes directives sont des déclinaisons de la "Politique" de formation du personnel et la Direction s'engage à les faire appliquer.

1. Objectifs de la formation sur les aspects sécurité au travail

L'objectif principal est d'assurer un environnement de travail sain et sûr.

Cet objectif se décline en plusieurs objectifs spécifiques. Il s'agit en effet :

- De disposer des relais en matière de Santé et de Sécurité au sein de chaque service ;
- D'actualiser les connaissances et la maîtrise des aspects Santé et Sécurité par les relais formés (recyclage, remise à niveau, cas pratiques) ;
- D'assurer la transmission des connaissances et de l'expérience acquises à l'ensemble du personnel par le biais des sensibilisations, des réunions de comité et autres ;
- De satisfaire les attentes du personnel en matière de Santé et Sécurité au travail.

2. Déclenchement des formations sécurité et santé au travail

2.1. Elément déclencheurs

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine d'une formation, entre autres :

- La périodicité ;
- Des événements majeurs (besoins exprimés par le personnel lors des sensibilisations, lors des réunions du comité CHSST, ...)
- Des manquements répétés (anomalies, incidents, ...)
- Des modifications apportées à un équipement, une installation et ou dans la réalisation d'une activité.

2.2. Procédure de déclenchement d'une formation

Tout besoin en formation exprimé de façon implicite ou explicite doit être relayé aux responsables de formation au sein de l'entreprise, par le biais de la fiche de souhait en formation dans laquelle sont exprimées les attentes.

Ce besoin est porté à la connaissance de la direction qui, en fonction des orientations stratégiques, des exigences auxquelles elle doit se soumettre, ainsi que de ses moyens, peut décider ou non de valider la réalisation de la formation.

3. Cibles des formations

Pour toute formation, les responsables hygiène sécurité environnement et audits internes sélectionnent le personnel et font valider par chaque chef de service la liste nominative du personnel à former en fonction de l'activité, de son but et du nombre de personnes concernées.

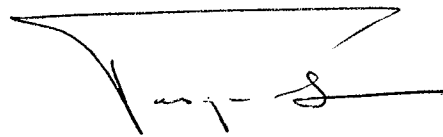
4. Suivi des formations

A l'issue de chaque formation, les personnes formées se réuniront en équipe de secouristes, d'agents de lutte incendie et de pairs éducateurs. Ces 3 équipes devront se réunir tous les trimestres en présence des responsables hygiène sécurité environnement et audits internes. De plus, des séances de sensibilisation internes aux sections devront être réalisées par les membres de chaque équipe, l'objectif étant de transmettre les connaissances régulièrement acquises lors des séances de formation à leurs pairs.

Les présentes directives entrent en vigueur dès leur signature par la Direction générale.

Douala, le 02/02/2022 v03

Vincent PASQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Pasquet', written over a horizontal line.

Gérant PALLISCO - CIFM